

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4549 - Mardi 23 Janvier 2024 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS DU 14 JANVIER 2024

Après les recours, la Cour suprême dans un imbroglio



Recours Mohamed Daoudou

Les candidats de l'opposition et celui de la mouvance présidentielle ont déposés leur recours le samedi 20 janvier à la section constitutionnelle et électorale. La plus haute juridiction du pays a quinze jours pour statuer et valider les résultats définitifs du double scrutin du 14 janvier.

Après la proclamation des résultats provisoires par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), selon lesquels le président-candidat Azali Assoumani est réélu dès le premier tour avec 62,97% des suffrages, il appartient désormais à la cour suprême de valider ou invalider ces résultats objet d'une vive controverse. Ainsi, les candidats de l'opposition comme ont déposés leur recours le samedi

20 janvier dernier à la haute juridiction, pour demander une annulation pure et simple de l'élection du 14 janvier.

Plus curieusement, au nom du candidat de la Mouvance présidentielle déclaré élu dès le 1er tour par la CENI, un recours a aussi déposé, par les soins du secrétaire général de l'AMP et de l'avocat Me Baco, pour demander un redressement du taux de participation à l'élection du président de l'Union établi à 16% par la CENI. « Nous estimons que c'est normal de venir ici auprès de la cour suprême contester les résultats, particulièrement le taux de participation.

LIRE SUITE PAGE 3

11 Radjab 1445
Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Janvier 2024

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 40mn

Fadjr : **04h 44mn**

Dhouhr : **12h 22mn**

Ansr : **15h 55mn**

Maghrib: **18h 43mn**

Incha: **19h 57mn**



CRISE POST-ÉLECTORALE

Un mort par balle et un calme précaire

Des nombreux incidents ont émaillé les manifestations qui ont éclaté à Moroni au lendemain de l'annonce des résultats de la présidentielle. Il y a eu au moins un mort. Il s'agit d'un jeune qui a reçu une balle dans la tête. A partir du vendredi le calme semble être revenu...

Assitôt les résultats du double scrutin annoncés par la Ceni mardi soir, des manifestations pour contester l'élection d'Azali Assoumani et de ses gouverneurs dès le premier tour ont éclaté dans la capitale. Des milliers de manifestants composés essentiellement d'adolescents ont battu le pavé. Ils ont barricadé les routes avec des pneus brûlés, des épaves de voitures, de l'électroménager... Ces bonhommes qui ont pris leur courage à deux mains ont affronté les forces de l'ordre du matin jusqu'au soir. Du jamais vu dans

l'histoire politique récente du pays. « Nous sommes à bout de souffle », devait reconnaître un gendarme rencontré sur le terrain près du commissariat central de la police attaqué par les manifestants qui ont fait fuir les policiers présents avant de s'en prendre aux véhicules de service qui se trouvaient dans la cour.

Il faut souligner que durant la première journée du mouvement, mercredi 17 janvier, les forces de l'ordre n'utilisaient que du gaz lacrymogène pour repousser les contestataires. Mais dans les jours qui s'en sont ensuivi, l'état-major a changé son fusil d'épaule : les forces de l'ordre ont eu la permission d'utiliser des armes à feu. Plusieurs images qui circulent et des douilles ramassées dans le sillage des hommes en treillis notamment à Ntsoudjini ou encore sur les hauteurs de Moroni, l'attestent.

A la tête des incidents qui ont



Image d'illustration

émaillé les manifestations, la mort d'un jeune homme tué d'une balle dans la tête jeudi. Selon les autorités, il aurait pénétré au domicile du ministre des télécommunications, avec un groupe de

manifestants. Le garde du corps a riposté en visant un organe vital notamment la tête. Une réaction qui a le mérite de relancer le débat sur la légitime défense et son obligation de proportionnalité. Les

autres manifestants eux sont blessés, dont un en urgence absolue à l'hôpital El-maarouf.

Le procureur de la République annonce l'ouverture d'une enquête à ce sujet. Depuis vendredi, un calme précaire est revenu à Moroni. Les commerces ont rouvert, l'administration également. Quant aux établissements scolaires, la plupart doivent reprendre les cours dès aujourd'hui. En revanche, les forces de l'ordre ont plongé la population dans un climat de psychose. Ils procèdent à des rafles à plusieurs endroits du pays, alimentant ainsi le sentiment d'insécurité. En tout cas, quoi qu'il arrive, ce mouvement spontané aura le mérite d'avoir interpellé les gouvernants sur la nécessité de respecter la souveraineté du peuple.

Andjouza Abouheir

CRISE POST-ÉLECTORALE

Karihila dénonce une arrestation « humiliante »

Ancien ambassadeur des Comores en Arabie Saoudite, Dr Hamidou Karihila a été arrêté jeudi dernier avant d'être relâché quelques heures après. Vendredi dernier, cet ancien secrétaire général du parti au pouvoir la CRC, explique devant la presse ce qui lui est arrivé chez lui depuis son arrestation jusqu'à la gendarmerie.

Le lendemain d'un soulèvement populaire contre la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle et des gouverneurs par le Ceni, Dr Hamidou Karihila fait partie des personnalités arrêtées jeudi dernier. Vendredi matin, à son domicile de Mbeni, Dr Karihila se livre à la presse, après avoir critiqué vivement les circonstances de son arrestation à Moroni. Pour lui, il s'agit d'une arrestation humiliante. « C'était très tôt le matin du jeudi, alors que je faisais mes ablutions pour la prière de l'aube, que des militaires cagoulés ont sauté la clôture de ma maison

pour entrer. Après avoir fouillé partout dans les chambres et sans explications, ils m'ont emmené dans leur véhicule et puis on est parti, a-t-il raconté. Ils m'ont mis une cagoule, m'ont allongé sous la pluie battante, tout en proférant des insultes ».

A la gendarmerie, il explique



qu'il a été placé en cellule aux côtés d'autres personnalités politiques. Devant les journalistes, il cite par exemple Daoud Halifa et Mohamed Abdallah Soifeine, ainsi que de nombreux jeunes contestataires des résultats provisoires de la Ceni déclarant Azali Assoumani élu dès

le 1er tour avec 62%. Au passage, cet ancien secrétaire général du parti au pouvoir (2013-2017), dénonce ces résultats. Pour lui, le taux de participation qui est très bas, démontre que la population a suivi le boycott de l'opposition, en particulier le mouvement Comred, dont Dr Karihila est l'un des fondateurs. « Je tiens à remercier ceux qui ont manifesté pour ma libération, mettant en avant la mobilisation de la ville de Mbeni, en particulier sa jeunesse qui s'était fortement mobilisée pour descendre à Moroni demander ma libération immédiate », a-t-il ajouté. Dr Karihila exprime sa gratitude également envers son mouvement, le Comred, qui avait, dit-il, engagé un avocat pour traiter son cas, ainsi que plusieurs Ulémas et personnalités politiques.

Cet ancien secrétaire d'Etat du monde arabe de 2016 à 2018 n'a pas évoqué les raisons de son arrestation. « J'ignore complètement les raisons », a-t-il dit. Toutefois, il pense que les raisons sont en lien avec, peut-être son engagement

politique aux côtés du Comred, qui a récemment condamné la mascarade électorale et les résultats électoraux controversés dans une déclaration, appelant la population à se mobiliser contre la « dictature d'Azali Assoumani ». Une déclaration qui a également condamné l'assassinat du jeune Mouslim par l'armée. Il a profité de l'occasion pour présenter ses condoléances à la nation, aux jeunes résistants et à la famille du défunt ainsi qu'à son village de Mdjihari ya Hamahamet.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

La Secrétaire générale de l'OIF lance un appel au calme et à la retenue

Dans un bref communiqué publié hier 22 janvier, la Secrétaire générale de la Francophonie, Madame Louise Mushikiwabo, dit suivre avec attention l'évolution de la situation aux Comores à la suite de la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle et des Gouverneurs des îles du 14

janvier 2024.

Louise Mushikiwabo « déplore les violences perpétrées le 17 janvier à la suite des manifestations organisées dans la Capitale, Moroni, et ses environs, et ayant entraîné un mort et plusieurs personnes blessées ».

Elle lance un appel au calme et à

la retenue et exhorte les acteurs politiques comoriens à privilégier le recours aux voies légales et pacifiques pour le règlement de leurs différends électoraux. Elle les invite à se garder de tout acte de nature à entraver le libre exercice des droits et libertés des populations, en particulier la liberté de circulation et la

poursuite des activités quotidiennes dans le pays.

Pour rappel, à l'invitation du gouvernement de l'Union des Comores, la Secrétaire générale avait déployé à Moroni une Mission électorale de la Francophonie (MEF) à l'occasion du double scrutin du 14 janvier dernier.

ELECTIONS DU 14 JANVIER 2024

Après les recours, la Cour suprême dans un imbroglio

Suite de la page 1

Nos données compilées sur le taux de participation donnent un taux bien plus élevé que celui annoncé par la Ceni. Le taux tourne autour de 60%. Donc, il était impératif de venir déposer un recours à la Cour contre ce faible taux de participation annoncé par la Ceni. On demande à la Cour d'observer, analyser afin de redresser la pente », a-t-il Youssouf Ali Mliva.

De son côté, Me Ibrahim Ali Mzimba, avocat du candidat du parti Juwa reste inflexible. Ce dernier dit ne pas accepter les résultats provisoires annoncés par la CENI. « Nous rejetons catégoriquement les résultats provisoires de la CENI. C'est pour cela que nous sommes



Dépôt du recours du candidat Azali.

venus déposer le recours pour demander une annulation pure et simple de ces résultats. Tout sauf le « ngwa dzima », a-t-il avancé. Et de poursuivre : « Azali n'est pas élu

dès le premier tour. J'appelle la Cour suprême à faire preuve de responsabilité. Il ne faut pas valider ces résultats qui ne reflètent pas la réalité des urnes. Dans le cas

contraire, nous n'accepterons jamais ». Pareil pour le candidat du parti Orange Mohamed Daoudou qui met aussi en garde la Cour. « Nous sommes calmes, nous avons déposé les recours. On attend la décision de la Cour. Si elle valide ces résultats, nous allons en tirer les conséquences », a-t-il lancé.

La CENI à travers un communiqué, a tenté de s'expliquer sur ce fameux taux de participation. « Tout le monde s'interroge légitimement sur le faible taux de participation déclaré dans le double scrutin. La CENI confirme que les résultats proclamés sont conformes aux données saisies à partir des procès-verbaux disponibles et exploitables mardi soir. Conformément à l'article 64 du code électoral, la CENI transmet les résultats provisoires à

la Cour suprême. La CENI rappelle que l'article 255 de la loi organique sur la Cour suprême dispose, que la contestation des résultats provisoires se fait par les voies légales en saisissant le juge du contentieux électoral et que la proclamation des résultats définitifs revient à la Cour suprême », lit-on dans ce communiqué laconique et tardif de la CENI. Les juges du contentieux électoral disposent de 15 jours pour valider ou invalider les résultats provisoires. Ils peuvent même décider la tenue d'une nouvelle élection, dans l'éventualité où ils estiment que l'intégrité et la sincérité du scrutin du 14 janvier est compromise.

Nassuf Ben Amad

CRISE POST-ÉLECTORALE

Le procureur de la République appelle à la retenue

Le procureur de la République appelle les acteurs impliqués dans le processus électoral à la retenue et à se conformer à la loi. Dans le cas contraire, il se réserve le droit « d'appliquer les sanctions les plus sévères à l'encontre des contrevenants ».

Quarante huit heures après les heurts qui ont éclaté suite à la proclamation des résultats provisoires des élections présidentielle et des gouverneurs, le procureur de la République sort du silence. Dans un communiqué de presse, il fait état de la situation. Selon lui, la commune de Moroni et ses environs ont été envahis par une horde de jeunes cagoulés et armés de gourdins et de machettes qui ont semé le chaos et paralysé la capitale. Des bâtiments publics, des magasins et des habitations privées ont été vandalisés, pillés et pour une partie

incendiés. Les dégâts occasionnés en la circonstance sont en cours d'évaluation. L'intervention de l'armée a permis le retour au calme. « Actuellement, la vie économique a repris son cours normal. Nous exhortons les responsables d'établissements scolaires et universitaires à faire reprendre leurs activités dès demain lundi 22 janvier 2024 », souligne-t-il.

Il rappellera que les investigations de la police judiciaire ont permis de recenser les témoignages des personnes interpellées, d'établir de façon irréfutable que des individus clairement identifiés ont manipulé, instrumentalisé et financé ces opérations de déstabilisation. « Afin de préserver la paix publique, j'appelle ces personnes à se conformer aux dispositions de la loi électorale. Ils doivent soumettre leurs réclamations à la Cour suprême, institution chargée de connaître du contentieux

électoral », précise celui qui appelle tous les acteurs impliqués dans le processus électoral notamment ceux qui attisent la haine et le désordre à la retenue et surtout à se conformer strictement aux dispositions des lois et règlements de la République. « En cas de non-respect, le parquet de la République se réserve le droit d'appliquer les sanctions les plus sévères à l'encontre des contrevenants ».

Le magistrat précise que les mineures et toutes les femmes interpellées ont été remises en liberté et ce, dans un souci d'apaisement et pour la sauvegarde sociale. Il est revenu sur le décès du jeune Mouslim mort jeudi dernier par balle. « Je souligne que le domicile privé d'un ministre de la république a fait l'objet d'une violente attaque par plusieurs dizaines de voyous qui ont tenté de l'incendier. Pour assurer la sécurité de l'autorité et de sa famille, un des agents de la sécurité



n'aurait eu d'autre choix que de faire usage de son arme (légitime défense) et c'est dans ces circonstances qu'un des assaillants a été mortellement atteint », déplore-t-il, tout en indiquant qu'une enquête a été ouverte.

Notons que plus de 300 person-

nes ont été arrêtés depuis mercredi, dont une majorité se trouve dans le camp de militaire de Mde. Les autorités mentionnent « 170 personnes en détention ».

Andjouza Abouheir

CRISE POST-ÉLECTORALE

Ahamadaly Abdou suggère un tribunal constitutionnel ad hoc

Entre la section constitutionnelle et électorale de la cour suprême et l'ancienne cour constitutionnelle, Ahamadaly Abdou, ancien président de la cour suprême proposerait carrément un tri-

bunal constitutionnel ad hoc avec une autre modalité de désignation des membres pour traiter des contentieux électoraux. Il s'est confié à La Gazette des Comores / Hzk-presse.



Ahamadaly Abdou 75 ans, ancien président de la cour suprême « sous le poids de l'âge, un pied dedans un pied dehors, dit-il, je suis toujours à la disposition du peuple, je suis avec le peuple ». Dans le contexte actuel des élections contestées dans sa globalité, ce juriste à la retraite estime que sans justice, c'est un dialogue de sourd. « La politique n'a pas à gérer la justice, institution républicaine, démocratique, indépendante qui dit le droit » a-t-il rappelé avant de poursuivre : « ce sont les magistrats de formation qui ont en charge de dire le droit. Dans le contexte actuel, la cour, avec ses 4 sections, section de compte, section judiciaire, section administrative et section constitutionnelle et électorale,

demeure le principal élément ».

Néanmoins le juriste Ahamadaly Abdou tient à souligner que le tribunal constitutionnel de par sa compétence, rend la cohabitation au sein de ladite cour inopérante. « Les 3 autres sections cassent des arrêts, des jugements alors que la section constitutionnelle et électorale casse, je note bien casse des lois. Autrement dit ses décisions sont de dernier recours, sans appel. La distinction nette de la section constitutionnelle et électorale avec les autres sections s'impose, et dont la nomination des membres ne devant pas émaner du chef de l'exécutif comme le cas actuel. Une telle juridiction serait la bienvenue, sous quelle forme un tribunal constitutionnel ad hoc pour se saisir des dossiers en

cours de la CENI au détriment de la section constitutionnelle et électorale actuelle » a-t-il expliqué.

Pour mémoire, la précédente cour constitutionnelle était désignée par les grands élus. Un représentant du président de la République, un autre du président de l'assemblée, un représentant de chaque gouverneur et ensemble par cooptation ils désignent leur président. « Ladite composition n'est pas envisageable dans l'immédiat. Optons pour le choix des îles qui désigneraient par CV les éventuels candidats au tribunal constitutionnel ad hoc » suggère ce ancien conseiller juridique du président de la République sous le régime Djohar et Taki.

Riwad

DOUBLE SCRUTIN DU 14 JANVIER

École, mairie et brigade de gendarmerie saccagés à Mrémani

Un lourd bilan dans le Nyumakele nord après les élections jugées frauduleuses par le collectif des candidats d'opposition. Les résultats étaient prévisibles aux yeux d'une partie de l'opinion. Dans la psychologie de la foule, nul n'est maître et les conséquences restent souvent lourdes.

ANyumakele où des citoyens dénoncent l'implication de certaines autorités dans les fraudes supposées ou avérées aux élections présidentielle et des gouverneurs du 14 janvier dernier, des vidéos montrant des bourrages d'urne sont diffusées partout, et les habitants ont réagi. Des jeunes révoltés ont commencé par saccager

la mairie de Mremani. « Regardez, c'est la Mairie de Mremani, une troupe venant d'Adda a saccagé, tout détruit, vous voyez bien sur ces images », avance un jeune derrière son téléphone. Plusieurs motos qui ont été arrêtées sont brûlées par ce groupe non identifié venant d'un village voisin.

Sur la toile, on a vu des vidéos qui circulent montrant les flammes

qui embrasent la brigade de gendarmerie de la ville de Mremani. D'autres images montrent aussi une dame en flagrant délit de bourrage d'urne à Ongojou sans crainte. Les deux militaires victimes d'un accident de voiture en sont sortis indemnes, selon une source de la direction de l'hôpital.

A souligner aussi que la route a été barricadée jusqu'à jeudi matin,

dans le Nyumakele. On a confirmé l'information à travers aussi des images. Et entrant en contact avec un candidat qui devrait se rendre à Mutsamudu pour participer à une conférence, il était obligé de contourner l'itinéraire vers Moya - Vouani.

Nabil Jaffar

ELECTIONS 2024

Un président de bureau en fuite à Adda (Nyumakele)

C'est un euphémisme que de dire que les élections du 14 janvier dernier ont été le grand bordel. Pire ça été un véritable chienlit pour paraphraser le Général de Gaulle. Le pays continue à payer les conséquences de cette bêtise humaine par une quasi-paralysie des activités du comorien. Les écoles étaient fermées, les administrations ne fonctionnaient qu'à moitié et certains commerces ont baissé le rideau par peur d'actes de vandalisme.

Jamais le vol électoral n'aura atteint des sommets que lors des élections du président de l'Union et des gouverneurs des îles le 14 janvier dernier. Les magouilles lors des élections n'est pas l'apanage des comoriens. On peut même dire que c'est intrinsèque aux hommes politiques comoriens que de chercher à manipuler les urnes quel que soit leur nature. Avec l'avènement de l'internet et des réseaux sociaux, le phénomène a pris de l'ampleur car tout se vit en direct. Les comoriens l'ont vécu à leur dépend lors des dernières élections. Dans certains endroits, le phénomène a été

plus saisissant qu'ailleurs. A Adda, dans la région de Nyumakele, l'histoire est rocambolesque. Un président de l'un des bureaux de vote de la grande ville de Adda en concertation avec les autres MBV et les mandataires ont eu l'ingénieuse idée d'organiser un bourrage d'urnes en toute équité, mais ce dernier s'est retourné contre le président du bureau.

Youssef Anli connu sous le surnom de Jenaro est actuellement en fuite. Il serait activement recherché par les caciques du parti Juwa pour fraude électorale. Avec une participation très faible dans

le bureau de vote, les membres du bureau se sont mis d'accord pour que chacun à son tour puisse verser à son candidat 50 bulletins dans l'urne. Une violation des lois (constitution, code électoral) organisée qui respecte l'équité entre les candidats peut-on dire. Quand Youssef Anli le bien nommé Jenaro s'appropriait à commettre son forfait à la suite des autres, un petit farceur de l'autre camp (JUWA) l'a filmé et diffusé sur les réseaux sociaux. Depuis, le jeune est en fuite car recherché pour bourrage d'urnes en faveur des candidats de la mouvance présidentielle.

On peut dire que tout le monde n'a pas le même Karma que le Maire de Fomboni, pris en flagrant délit de bourrage dans les locaux même de la Mairie. Il a juste eu droit à quelques remontrances et autres bousculades des électeurs présents aux alentours avant que les forces de l'ordre ne l'exfiltre du bureau de vote sous les huées de la foule. « honte à vous, voleur de votes », ont scandé des badauds à sa sortie.

Imtiyaz

Déclaration du Groupe de prédicateurs et Prêcheurs comoriens sur la situation actuelle au pays après l'annonce provisoire des résultats des élections présidentielles et celles des gouverneurs du 14 janvier 2024

Le Groupe de prédicateurs et prêcheurs comoriens a suivi avec attention l'annonce par la Commission Electorale Nationale Indépendante des résultats provisoires de l'élection présidentielle et celle des gouverneurs des îles aux Comores, tenue le dimanche 14 janvier 2024, qui a annoncé la victoire de l'actuel président face à un total de six candidats et la victoire de tous les candidats du gouvernement aux élections des gouverneurs des îles, depuis le premier tour.

Le groupe de Prédicateurs et prêcheurs comoriens a également suivi les affrontements qui ont eu lieu entre certains membres de la population contestant ces résultats contre les forces de l'ordre comoriennes. Ces affrontements ont entraîné des dommages et la destruction de certains biens par les manifestants, mais aussi à une riposte au niveau de l'armée qui a causé la mort d'un citoyen et la blessure ainsi que l'arrestation d'un certain nombre d'entre eux.

C'est ainsi qu'en partant de notre conviction, en tant que prédicateurs et prêcheurs comoriens, que le bien-être, la sécurité et le progrès de cette nation dépendent de l'étendue de notre engagement et de notre adhésion aux commandements divins par l'action et l'omission, le commandement et l'interdic-

tion, affirmons ce qui suit. Les prédicateurs et prêcheurs comoriens :

1- apprécient l'atmosphère de sécurité et de sûreté qui a caractérisé le processus électoral.

2- expriment leur inquiétude et leur crainte face à ce qui se passe après les résultats des élections annoncés par la Commission Electorale Nationale Indépendante, qui n'ont pas convaincu la plupart des candidats.

3- appellent toutes les parties qui s'estiment lésées à utiliser tous les moyens légaux et pacifiques disponibles pour redresser leurs griefs, en s'appuyant sur la parole du Prophète, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix : « Soutenez votre frère, qu'il est l'opresseur ou l'opprimé », ce qui signifie qu'il faut arrêter l'opresseur d'opprimer et aider l'opprimé à obtenir ses droits.

4- condamnent toutes les actions destructrices et menaçantes menées par certains individus protestataires, et condamnent également tout usage de la violence par les agents de sécurité, comme ce qui a eu lieu et qui a conduit à la mort du jeune comorien «Moulim».

5- appellent la Cour Suprême à faire le nécessaire pour rendre les doléances

à leurs propriétaires et redonner à chacun son droit, en s'appuyant sur la parole du Tout-Puissant qui a dit: «Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah vous fait ! Allah est, en vérité, Celui qui entend et qui voit tout "(Sourate Annissa aya 58).

6- appellent à la nécessité pour le gouvernement comorien de s'asseoir à la table du dialogue entre lui-même et l'opposition afin d'atteindre un état de sécurité et de stabilité dans le pays.

7- appellent à renforcer le travail de sensibilisation, y compris les leçons, les conférences, les séminaires, les publications et les brochures, dans les établissements et centres d'enseignement, les mosquées et les lieux publics, et dans les médias publics et privés sur le principe de la paix et la sûreté sociale sachant que ces principes se concrétisent par l'équité et la lutte contre l'injustice et l'assurance que chaque personne puisse obtiendra ses droits, et tout cela font parties des principes fondamentaux de notre religion. Allah le Tout Puissant a dit {Et Dieu a pouvoir sur Ses affaires, mais la plupart des gens ne le savent pas}.

Fait à Moroni le 21/01/2024

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18

BASKET À 3

Parcours honorable de l'équipe comorienne

Le basket à 3 est en balbutiement aux Comores. La Fédération Comorienne de Basketball mise sur une généralisation de la pratique en organisant des compétitions qui vont regrouper plusieurs catégories d'âges et sexes confondus. Pratiqué dans un parquet spécial, il exige un certain nombre de conditions qui diffèrent du basket traditionnel dit basket à (5) cinq.

En attendant la mise en place de compétitions effectives aux Comores, l'équipe nationale des Comores (féminine) de basket à (3) trois a pris part à un tournoi qui regroupait plusieurs nations venues d'Afrique et d'ailleurs dans la région lyonnaise en France. « La FCBB participera du 20 au 21 janvier au tournoi

international. Les couleurs comoriennes seront représentées à cet événement par l'équipe nationale féminine des sœurs Maouchiza » écrivait déjà le 11 janvier le site du COSIC.

Cette présence d'une équipe comorienne à un tel niveau représente une véritable avancée pour cette discipline qui commence peu à peu à prendre de l'ampleur auprès des jeunes pratiquants du basketball. Lors de ce tournoi international, les comoriennes étaient opposées dans les matchs de groupes à la France, le Maroc et le Sénégal. Pour leur baptême de feu, les filles de coach Karim étaient opposées aux redoutables françaises vice-championnes du monde et c'est logiquement que ces dernières l'ont emporté 18-5. Dans la deuxième rencontre, les comoriennes se sont inclinées par

(21-18) trois points d'écart, mais se sont rattrapées contre le Sénégal en obtenant une jolie victoire de 14-9.

Malgré les deux défaites les coéquipières de Hasna Maouchiza sont parvenues à se qualifier pour les quarts de finales contre la France. Pour la deuxième fois elles sont inclinées (14-4) contre l'une des meilleures équipes au monde. Pour le match du classement, les Verts se sont ressaisis en battant cette fois le Maroc (21-19) pour se hisser à la 5e place du tournoi. Avec un bilan de trois défaites et deux victoires, les sœurs Maouchiza sortent avec les honneurs de ce tournoi et posent des bases solides pour l'avenir de la discipline pour les prochaines années.

Imtiyaz



MUSIQUE

Avec le clip « Wako » Malha a conquis la Tanzanie

La chanteuse Malha a été accueillie en Tanzanie à la hauteur d'une star internationale. Avec sa nouvelle chanson « Wako » en collaboration avec Zily, la carrière musicale de Malha rayonne comme jamais. Actuellement en Tanzanie, l'artiste va faire le tour des médias et les grandes télévisions tanzaniennes pour la promotion de son nouveau single.

Précisément, le titre a une signification particulière. Selon Malha, « Wako » est un mot swahili qui signifie « ils sont » avant d'expliquer que le choix du thème est motivé par son parcours artistique. « J'ai choisi ce titre parce

que le son nous parle de toutes ces femmes qui s'affirment, se lancent dans leurs carrières professionnelles sans pour autant renier les autres rôles, comme s'occuper du foyer ou des enfants entre autres », dit-elle. Avec ce titre dont elle a réussi à

arracher un featuring avec la star mahoraise Zily comptabilise plus de 3.000 vues sur youtube. Avec ce succès, la chanteuse Malha s'est envolé dernièrement pour la Tanzanie pour la promotion de ce titre mais surtout parsemé sa carrière musicale et la culture entre les deux pays. « Malha est venue en Tanzanie pour faire la promotion de sa musique plus précisément sur son titre Wako en featuring avec Zily mais également promouvoir son projet qui arrive dans très peu de temps. Du coup, elle va faire le tour de tous les media d'ici, les grandes TV les grandes radios et de la presse

écrite », souligne Lee-Nossent, son manager.

En pleine préparation pour son projet, Malha a déjà conquis ses fans avec « Wako » qui présage un succès formidable sur la conception de son projet. « Quand mon projet est lancé, j'ai tout de suite pensé à Zily en premier parce qu'elle fait partie de ces femmes qui s'affirment et chante beaucoup pour les femmes. Je lui ai parlé de la thématique durant notre appel, et elle a dit oui sans perdre du temps. Et beaucoup de surprises se feront découvrir après la sortie de mon projet qui sortira bientôt », avance la chanteuse

qui œuvre pour conquérir plus de fans.

Son manager rassure que l'album se précise pour le mois de février prochain. « Après notre retour aux Comores, nous allons annoncer la date exacte. En tout cas, il y a une collaboration avec un grand artiste Tanzanien qui est en préparation également. Puis après les 10 jours de tournée ici en Tanzanie, il est prévu le tournage du 2eme clip de son projet au Comored. Et à la sortie de son projet, une tournée en France et bien d'autres arriveront », conclut-il.

Kamal Gamal



Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service
ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Projet de Résilience des Systèmes Alimentaires (FSRP-KM) financé par la Banque Mondiale, vient de prolonger la date limite de soumission des offres relative à l'acquisition et livraison des matériels informatiques pour le Recensement Général de l'INSEED.

Date limite de dépôt initial : le 24 janvier 2024 à 14H 00min

Prolongement de la date : le 27 janvier 2024 à 11H 00min

Heure d'ouverture des offres : le 27 janvier à 11h 30min

Lieu : dans la salle conférence du projet FSRP-KM situé à Mdé EX -Cefader

Lancé le 23 janvier 2024

ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Au secours les mouches nous envahissent !

Depuis quelques semaines nos villes et nos villages sont littéralement envahis par les mouches. La population ne sait plus où donner de la tête. Cet hôte non désirée, encombrant, se faufile partout : dans les cuisines, les salles à manger, les chambres à coucher, les boutiques et les espaces publics... Aucun lieu n'est épargné.

Qui avec ses deux mains, un châle ou de bombes insecticides, chacun de nous essaie de se débarrasser de cet envahisseur maudit. La prolifération de cet insecte tient à divers facteurs dont les mauvaises conditions d'hygiène du milieu et le développement des dépôts sauvages d'ordures. Ces derniers temps avec l'avènement de la pluie et le déversement des ordures entraînées par les eaux pluviales amplifient cette prolifération. Selon un biologiste que nous avons interrogé, la mouche domestique ou *Musca domestica* est une espèce d'insecte présente dans le monde entier. Elle mesure environ 6 à 9 cm de long et ses ailes ont une envergure de 13 à 15 cm. Le thorax est gris et porte quatre bandes longitudinales étroites. Ce sont des diptères Brachycères Cyclorrhaphes. Le caractère prolifique de la mouche bien connu ; la mouche femelle

pond environ 100 à 150 œufs à la fois et le nombre de ponte varie de 2 à 7 fois. La descendance théorique d'une mouche femelle serait quatre mois plus tard de 191 x 1018 individus.

Les larves se développent habituellement dans des déjections de mammifères ou de volailles ; elles se trouvent encore dans les latrines, les collections d'eaux usées, dans les matières fécales ou dans des dépôts d'ordures ménagères. On compte trois stades larvaires, le dernier étant atteint en 4 à 8 jours. La distance de vol des mouches domestiques peut être considérable mais leur dispersion est généralement de 1 à 3 km. La durée de vie est de l'ordre de 2 semaines à 2 mois. La mouche domestique est attirée par l'odeur de fermentation et les matières en putréfaction. Elle se nourrit principalement de liquides riches en sucres et protéines (sirops, laits, crachats, matières fécales et eau).

Elle cherche également sa nourriture sur les viandes, sur les denrées alimentaires et sur les zones humides de la peau souvent à proximité de la bouche, des narines, des yeux, des plaies. Les endroits où la mouche trouve sa nourriture se situent à 100-500 mètres de ses lieux de reproduction. De nombreux micro-organismes pathogènes peuvent être



ingérés ou tout simplement transportés au niveau de ses pièces buccales ou de ses pattes. La mouche domestique est un vecteur mécanique de germes de maladies notamment des bactéries (vibrion cholérique), des protozoaires et de virus. Elles peuvent ainsi transmettre de nombreuses maladies et en particuliers des maladies intestinales telles que la dysenterie, la diarrhée, la typhoïde, des helminthiases

Les mesures de lutte pour se protéger portent essentiellement sur l'assainissement et la protection des aliments. A la maison, il convient de

maintenir les aliments couverts ou les conserver dans des récipients fermés, bien couvrir les récipients et autres ustensiles de cuisines, empêcher les mouches de proliférer dans la maison en conserver les déchets et ordures ménagers dans des récipients bien fermés, maintenir les cours propres et les débarrasser des excréments d'animaux (poules, chèvres...) et aussi assurer régulièrement le drainage des collections d'eaux usées de la maison,

Au niveau des collectivités, disposer pour chaque ménage de latrines situées loin des locaux utili-

sés pour la cuisine et les repas et surtout conçues de façon les rendre inaccessibles aux mouches, instaurer un système efficace et efficient de ramassage et de traitement des déchets et ordures ménagères dans la ville et tenir proprement les boutiques et les commerces d'alimentation. Les communes ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, surtout celui lié à la collecte des déchets ménagers, qui pullulent un peu partout dans nos cités ces temps-ci.

Mmagaza



Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme,
Chargé des Affaires Foncières et des Transports Terrestres



Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR – P171361)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Référence : 2024-02-GROUPE-ELECTROGENE-PRPKR

“ Fourniture, livraison et installation d'un Groupe électrogène 20 kVA pour le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR)”

L'union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale d'un montant équivalant 45 Millions de dollars pour financer le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience visant d'une part à soutenir le relèvement d'infrastructures publiques et privées ciblées dans les zones sélectionnées touchées par le cyclone Kenneth et d'autre part, d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques.

Le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces financements pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché suivant : « **Fourniture, livraison et installation d'un Groupe électrogène 20 kVA pour le projet de relèvement post-Kenneth et de résilience (PRPKR)** »

1. Le Projet PRPKR sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter le marché.

2. La procédure sera conduite par une mise en concurrence nationale en recourant à une demande de cotation (DC) tel que définie

dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs-Passations des Marchés » dans le cadre de financement de projet d'investissement : Règlement de Passation des Marchés révisé en novembre 2020 et en septembre 2023 de Mondiale, et ouverte à tous (tes) les soumissionnaires du pays éligibles tels que définis dans les Règles de Passation des Marchés.

3. Les soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir le dossier de demande de cotation : Projet de Relèvement Post-Kenneth et de Résilience (PRPKR). Adresse : Moroni Rue de la Corniche Tel : 733 22 73 BP : 12 Moroni Comores, ou par voie électronique en écrivant à coordinateur.ugp.prpkr@gmail.com, rpm.ugp.prpkr@gmail.com, apm.ugp.prpkr@gmail.com

4. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le Jeudi 25 janvier 2024 à 14h00**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes dans les locaux du Projet.